

Mr et Mme Jean MERLOT
392 rue du Plain Bosc
76770 HOUPEVILLE
Tél : 06 59 95 33 01
Adresse mail : merlot.martine@gmail.com

Reçu le
22 JUIN 2021
HOUPEVILLE

A l'attention du service urbanisme de la Métropole de Rouen
Fait à Houpeville, le 15 Juin 2021

Objet : Déclassements

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous souhaitons vous faire part de notre volonté d'obtenir un déclassement du verger identifié et protégé sur la parcelle AB 497, d'un mur en agglos, d'un bâtiment en ruine qui tient par des étais ainsi que la charreterie qui a été totalement rebâtie (PC n° 76 36700 M 0017).

Nous n'avons pas été prévenus de ces classements, mais uniquement, quand nous avons demandé deux CU pour faire la donation d'un terrain à chacune de nos deux filles.

Nous avons le sentiment de subir une discrimination par rapport au reste d'Houpeville, car les classements et les prescriptions ne sont pas cohérents ; un seul verger classé, le nôtre. Habitant Houpeville depuis 1975, nous pouvons vous fournir la liste des maisons, des vergers et des murs qui auraient dû être classés selon les mêmes critères. Tant de prescriptions (7) sur notre propriété, nous font penser à un acharnement. Dans ce cadre, nous demandons l'harmonisation sur la commune des vergers, des bâtiments, des maisons et des murs ou un déclassement de notre propriété.

Nous avons une cour plantée et non un verger écologique, historique et culturel ; nous sommes à l'origine de la plantation des arbres. Sachant qu'habitant Houpeville nous sommes entourés par la forêt verte.

Enfin, nous tenons à vous alerter concernant l'un de nos bâtiments qui est déjà délabré et qui présente un caractère dangereux pour risque d'éboulement. Actuellement, nous l'avons consolidé avec des étais, cela ne suffira pas dans le temps.

Pour conclure, nous demandons que nos 7 prescriptions soient réétudiées (le verger, le mur en agglos, le bâtiment à démolir, les constructions neuves PC N° 76 36701R0009 et PC N° 76 36700M0017).

Restant à votre disposition pour tous compléments d'informations,

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos plus sincères salutations



Reçu le
22 JUN 2021
HOUPPEVILLE

route, est accessible à tous. D'autres situés sur la délimitation de deux terrains étaient communs aux deux propriétés. Les puits recensés sont souvent de même facture : une margelle circulaire est surmontée d'une superstructure en fer forgé portant une poutre et présentant souvent des volutes de décoration. Une pompe à eau, située sur l'avant de la maison, y est parfois associée.

Ces maisons individuelles abritant souvent un puits, sont construites selon la fortune de celui qui fait bâtir. Elles se copient les unes les autres, tout en présentant des éléments architecturaux différents et variés. Procédant par imitation, ces nouveaux propriétaires ont repris les nouveautés architecturales choisies par les classes dominantes.

À Houppeville, les demeures de notable sont en nombre réduit, et sont sises pour une grande majorité sur la rue Jean Jaurès et sur la rue du Fond du Val (menant à Malaunay). Plus que des maisons de notables, ce sont de maisons de ville individuelles ou jumelées de facture simple : deux ou trois niveaux trois travées, absence de décorations.

Quelques maisons houppevillaises viennent par leur ordonnancement architectural et par leur situation dans la ville être considérées comme des maisons de notables. La plus caractéristique d'entre elles est en briques à trois niveaux, avec deux corps latéraux, qui présente un décor de lambrequins trilobés*. Une perspective sur toute la rue Paul Langevin, depuis l'entrée du village

Les maisons de notables isneuvillaises se distinguent de celles d'Houppeville par un style soigné : toit à la Mansart*, perron à l'entrée principale pour les plus imposantes d'entre elles, décors géométriques en briques

*Lambrequin trilobé : bandeau d'ornement en bois disposé à la base du toit et composé ici de trois arcs, à la manière d'un treille à trois feuilles.

**Toit à la Mansart : (ou comble brisé) toit présentant deux pentes différentes sur le même versant, séparées par une arête horizontale.

Nous possédons une liste de propositions qui auraient dû avoir les mêmes prescriptions selon les critères de notre classement. (maisons, murs, sergers, etc...)

La preuve cette maison située au 661 rue Jean Jaurès à Houppeville n'est pas classée, etc...

